



**STC**

**GROUPE VICWOOD THANRY**

*Société Thanry Congo*

**RESUME PUBLIC DU  
PLAN D'AMENAGEMENT  
DE L'UFA IPENDJA**

**CELLULE D'AMENAGEMENT**

**Version 1, Mai 2013**

Résumé public du plan d'Aménagement de l'UFA Ipendja attribuée à la STC  
Version 1. Mai 2013

# Table des matières

---

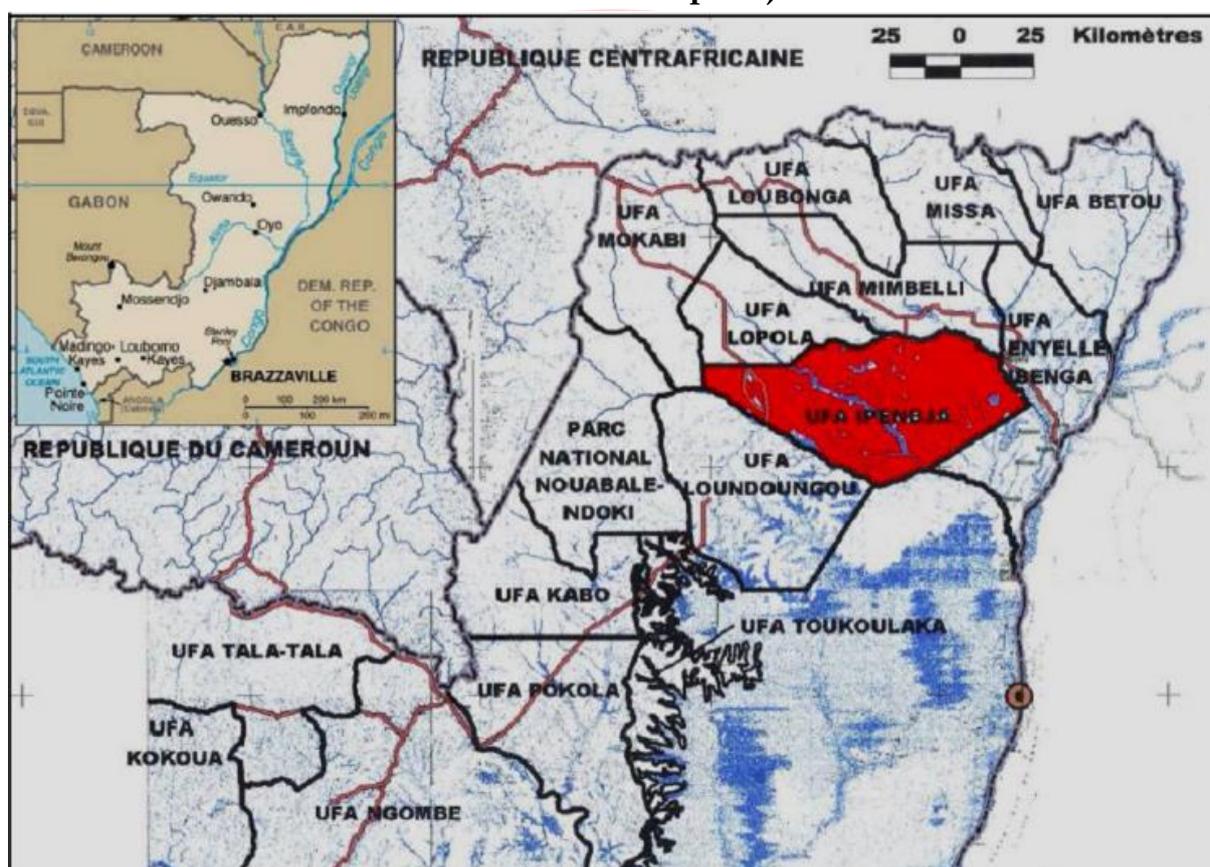
<b>1. GENERALITES.....</b>	<b>2</b>
1.1. Localisation géographique et administrative.....	2
1.2. Caractéristiques démographiques .....	3
1.3. Caractéristiques démographiques. ....	4
1.4. Infrastructures. ....	5
1.4.1. Infrastructures scolaires. ....	5
1.4.2. Infrastructures sanitaires. ....	5
1.4.3. Le commerce. ....	5
1.4.4. Les voies de communication. ....	5
1.4.4.1. Desserte aérienne. ....	5
1.4.4.2. Voie routière.....	5
1.4.4.3. Voie fluviale. ....	6
1.4.4.4. Autres .....	6
1.5. Caractéristiques physiques de l'UFA Ipendja .....	6
1.5.1. Climat de l'UFA Ipendja. ....	6
1.5.2. Topographie et hydrographie de l'UFA Ipendja .....	7
1.5.3. Végétation de l'UFA Ipendja.....	7
1.5.4. La savane. ....	7
1.5.4.1. Les formations d'origine anthropique : forêt secondaire, jachères et plantations. ....	7
1.5.5. La faune sauvage de l'UFA Ipendja.....	7
1.5.6. Les Produits Forestiers Non Ligneux. ....	8
1.5.7. Géologie et pédologie .....	8
<b>2. ACTIVITES DES POPULATIONS.....</b>	<b>8</b>
2.1. Organisation de la chefferie. ....	8
2.2. Agriculture.....	9
2.3. L'élevage. ....	9
2.4. La pêche. ....	9
2.5. La chasse. ....	9
2.6. La cueillette des PFNL.....	10
<b>3. LE PROCESSUS DE L'AMENAGEMENT. ....</b>	<b>10</b>
3.1. Classement de la forêt.....	10
3.2. Inventaire d'aménagement.....	10
3.3. Les paramètres d'aménagement.....	11
3.4. Objectif de l'aménagement.....	13
<b>4. LES PRESCRIPTIONS DE L'AMENAGEMENT. ....</b>	<b>13</b>
4.1. Diamètre minima d'exploitation.....	13
4.2. Plan d'affectation des terres. ....	13
4.3. Rotation et parcellaire. ....	16
4.4. Essences aménagées et DME/DMA.....	16
4.5. Possibilités forestières.....	16
4.6. Affectation des terres et droits d'usage.....	17
4.7. Protection de l'environnement. ....	17
4.8. Gestion de la faune.....	18
<b>5. LES RETOMBÉES DE L'EXPLOITATION FORESTIERE.....</b>	<b>18</b>

## 1. GENERALITES

### 1.1. Localisation géographique et administrative.

L'UFA Ipendja située dans la préfecture de la Likouala est placée sous la gestion administrative de la sous-préfecture de Dongou. La sous-préfecture de Dongou compose avec les autres sous-préfectures (Impfondo, Enyélé, Epéna, Bétou, Liranga et Bouanela) le Département de la Likouala placé sous la double tutelle du préfet et du Conseil Départemental. La sous-préfecture de Dongou est placée sous la tutelle du Sous-préfet. L'UFA d'Ipendja qui couvre une superficie totale de **461.296 ha** se situe dans la zone I Likouala (Département de la Likouala), du secteur Forestier Nord du domaine forestier national congolais. Elle dépend de la préfecture de la Mikouala et de la sous-préfecture de Dongou.

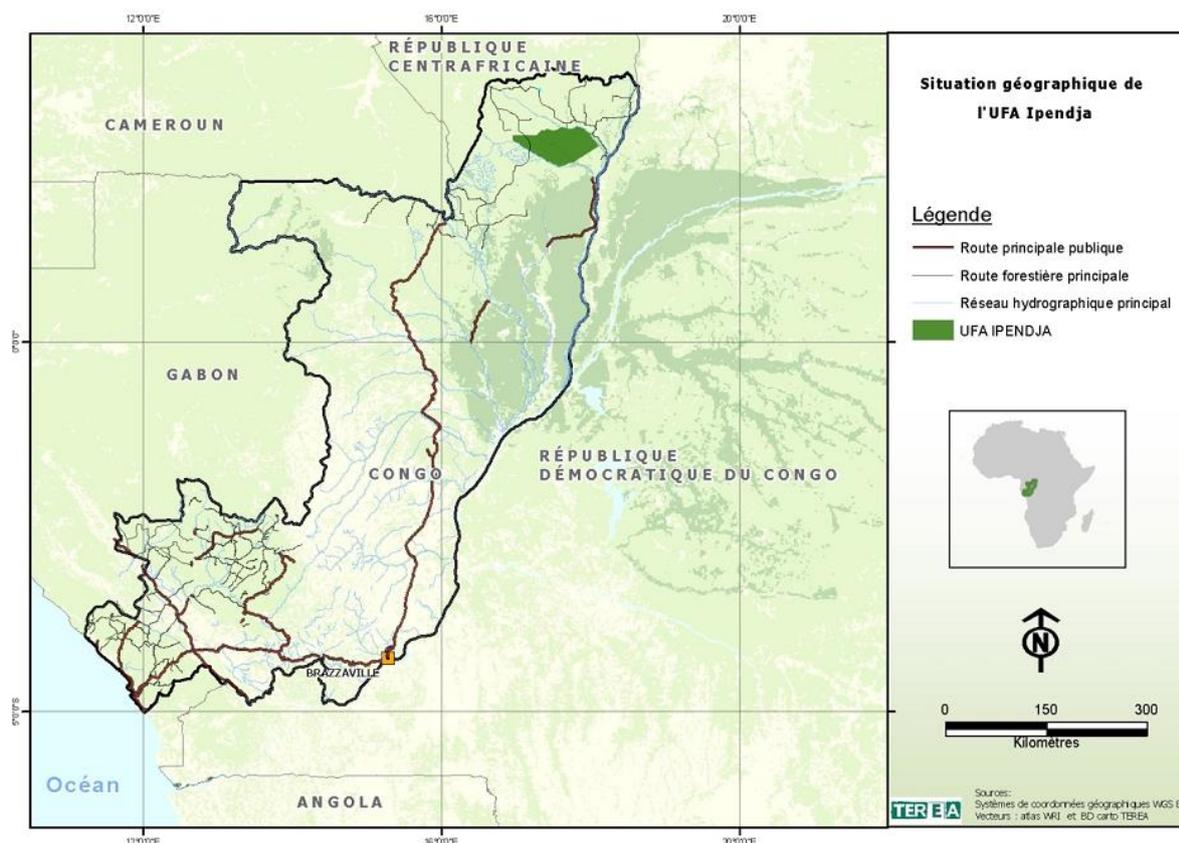
**Carte n°1 : Situation administrative de l'UFA Ipendja.**



Source : Cellule d'aménagement STC.

Géographiquement, l'UFA Ipendja est située dans la cuvette nord du domaine forestier national congolais. La carte ci-dessous précise cette localisation.

## Carte n°2 : Localisation géographique de l'UFA Ipendja.

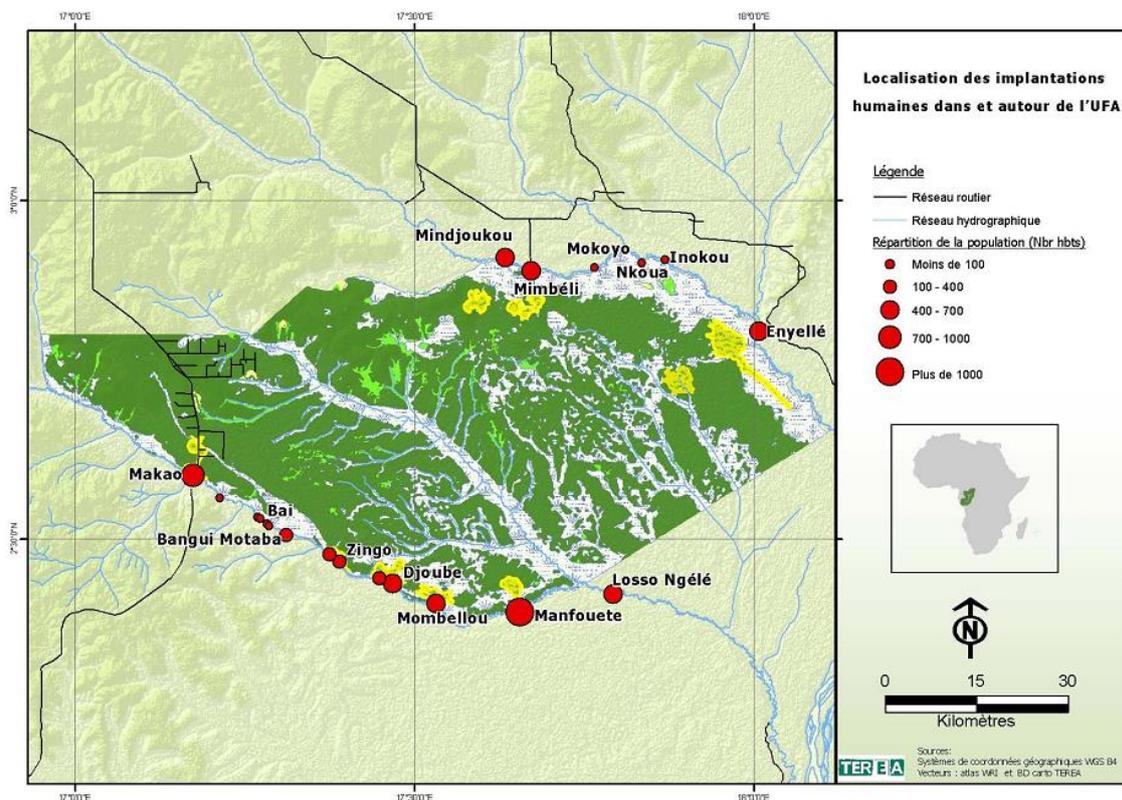


Source : Cellule d'aménagement STC.

### 1.2. Caractéristiques démographiques

L'UFA Ipendja est entourée des villages et campements dont les principaux sont : Sombo (base vie des travailleurs), Makao, Papé, Séké, Bai, Molapa, Mangolo, Bangui-Motaba, Likombo, Zingo, Bodzouanda, Djoubé, Moumbellou, Manfouété, Losso-Nguélé, Kuéta Mindjoukou, Kueta Mimbelli 1, Kueta Mimbelli 2, Kueta Enyellé 1, Kueta Enyellé 2, Bissambi.

### Carte n°3 : Localisation des principales agglomérations villageoises dans et autour de l'UFA.



Source : Cellule d'aménagement.

D'après l'enquête réalisée dans le cadre de l'étude socioéconomique de l'UFA Ipénda, la population vivant dans et autour de cette concession forestière est estimée à **8.946** habitants répartis comme suit :

- ☑ **6.407 habitants** vivant dans les villages et campements de l'UFA Ipénda situés dans la sous-préfecture de Dongou ;
- ☑ **2.539 habitants** vivant dans les villages et campements de l'UFA Ipénda situés dans la sous-préfecture d'Enyellé.

### 1.3. Caractéristiques démographiques.

Le Département de la Likouala présente des densités de populations très faibles : 0,7 hab/km<sup>2</sup> (Bahuchet, 1993). La population est essentiellement rurale. Dans l'UFA d'Ipénda, les villages sont installés le long des rivières Ibenga et Motaba. La pyramide des âges construits à partir des informations recueillies lors des enquêtes de l'étude socioéconomique indique une population jeune. L'âge moyen de la population est de 23 ans, 44 ans pour les chefs de ménage. L'âge moyen des femmes est de 24 ans, légèrement supérieur à celui des hommes, qui est de 22.

## **1.4. Infrastructures.**

### **1.4.1. Infrastructures scolaires.**

La zone compte treize écoles primaires et cinq établissements secondaires. Si les écoles primaires ont été construites pour la plupart il y a plus de 30 ans, les écoles secondaires plus récentes sont l'œuvre des sociétés forestières (STC pour l'école d'Ikouangala, CIB pour le collège de Manfouété, ITBL pour les collèges de Mimbelli et d'Enyellé).

La STC est active dans la construction des écoles mais aussi, elle participe généralement à la fourniture d'équipements scolaires (tables et bancs), des logements des enseignants ainsi que la prise en charge de leur salaire.

### **1.4.2. Infrastructures sanitaires.**

La STC dispose d'une infirmerie dans la base vie au service de ses ouvriers et ses ayants droits. Mais la proximité de la base vie permet aux habitants du village Makao et ses environs de bénéficier des soins qu'offre le dispensaire de Sombo. En plus de ce dispensaire, il y a aussi celui du WCS créé en 2001 pour ses travailleurs et leurs familles et le centre départemental. Ces deux structures sont relativement moins équipées que le dispensaire de la STC.

### **1.4.3. Le commerce.**

Le commerce est très peu développé dans la zone. Outre le marché de Sombo, le marché d'Enyellé est le seul marché de la zone. Dans le souci de promouvoir l'activité commerciale, la STC a aménagé des sites pour abriter des marchés périodiques dans les villages suivants : Djoubé, Manfouété, Bodzounada, Makao, et Mimbelli.

Cependant, la plupart de ces marchés ne sont pas fonctionnels à cause de la faiblesse de l'offre villageoise et du système d'échange informel utilisé. Les denrées sont souvent étalées sur des étagères devant les habitations et sont soit achetées par les villageois eux-mêmes ou soit par les voyageurs de passage.

### **1.4.4. Les voies de communication.**

#### **1.4.4.1. Desserte aérienne.**

La base vie de Sombo dispose d'une piste d'aviation adaptée aux petits avions. Elle est utilisée pour le transport des employés et le ravitaillement en matériel depuis Douala. Les dessertes aériennes régulières vers Brazzaville sont assurées par l'aérodrome de Pokola et l'aéroport de Ouesso.

#### **1.4.4.2. Voie routière.**

Depuis le début de l'exploitation en 2002, un axe routier principal a été construit sur une quarantaine de kilomètres au sein de l'UFA. Cette route traverse l'UFA du Nord au Sud entre Makao et la limite Nord-Ouest du permis en passant par la Base vie (Sombo). En 2007, un pont a été construit conjointement à Makao par la STC et la CIB

sur le cours d'eau Motaba. Il permet de relier Brazzaville à Bangui. Le développement du réseau routier permet le désenclavement de la région. Ces routes sont régulièrement entretenues par les sociétés forestières dont la STC. En dépit de manque de la latérite dans la zone, ces routes restent carrossables en toute saison.

#### **1.4.4.3. Voie fluviale.**

La situation géographique du village de Makao permet le déplacement des populations entre les villages de la zone par pirogue. Il est également possible de rejoindre les villes de Dongou puis Impfondo en deux jours de pirogue.

#### **1.4.4.4. Autres**

##### **a) Points d'eau**

Aucun village de la zone ne dispose d'un système d'adduction d'eau. Cependant, la STC, pour le bien être de ses ouvriers et leurs ayants droit, a construits quatre (4) forages pour d'eau potable. A côté de cela, il y a trois (3) puits construits par le Haut Commissariat pour les Réfugiés (HCR) à Enyellé. Le reste, les villageois s'approvisionnent dans les rivières et autres sources naturelles proches des villages.

##### **b) Electrification.**

La base-vie est électrifiée. En dehors de Sombo, aucun village n'est électrifié. Les villageois s'éclairent avec des lampes tempêtes (en moyenne 60% de la population locale). Compte tenu de l'enclavement des villages, les villageois sont confrontés à des problèmes de pénurie de pétrole. A cause du manque de pétrole, bon nombre de villageois (40%) s'éclairent en allumant la gomme copal provenant de l'exsudation du Bubinga/Kévazingo (Guibouritia tessmanii-famille des Césalpiniacée).

##### **c) Télécommunication.**

En dehors de la ville d'Enyellé et de la base-vie Sombo, aucun village de la zone ne dispose d'un réseau de téléphonie mobile. On trouve à Enyellé une station de radio rurale qui émet sur un rayon de 25 Km. Elle a ouvert sa porte en 2003. Certaines sociétés forestières ont des radios pour leur propre communication. Dans quelques endroits de la zone certaines personnes mettent des téléphones par Satellites à la disposition de clients potentiels.

### **1.5. Caractéristiques physiques de l'UFA Ipendja**

#### **1.5.1. Climat de l'UFA Ipendja.**

L'UFA Ipendja est sous l'influence du climat équatorial du type guinéen forestier. Il est caractérisé par une pluviométrie moyenne annuelle comprise entre 1600 à 1800 mm/an (source : ANAC-2007). Au regard de la situation pluviométrique qui caractérise le Département de la Likouala en général et la zone en particulier, on note d'un

maximum pluviométrique en Avril, Août, Septembre et Octobre. La température moyenne mensuelle oscille entre 25°C et 27°C, avec de très faibles variations saisonnières.

### **1.5.2. Topographie et hydrographie de l'UFA Ipendja**

Le relief qui caractérise l'UFA Ipendja est relativement uniforme. La brochure « Atlas de la République du Congo – Peyrot B., 1977 » indique que l'UFA Ipendja présente un très faible gradient altitudinal grossièrement orienté du Sud-Est/ Nord-Ouest : l'altitude passe d'environ 300 mètres à moins de 400 mètres. Le réseau hydrographique de l'UFA Ipendja est constitué par les cours d'eau ci-après : La Motaba, la Lola, l'Ipendja, la Lombo, la Mbongouma, l'Ibalinki, la Dongo et bien d'autres petits cours d'eau.

### **1.5.3. Végétation de l'UFA Ipendja.**

Au sein de l'UFA Ipendja, on rencontre différents types de végétation, établis en fonction des paramètres structuraux et de leur composition botanique. Il s'agit notamment de : forêts semi-caducifoliées de terre ferme, forêts à maranthacées, formations sur sols hydromorphes, forêts à monodominance de Limbali, savanes, et Formations d'origine anthropiques.

### **1.5.4. La savane.**

Ce sont les graminées qui dominent, un recru forestier de colonisation peut être présent.

#### **1.5.4.1. Les formations d'origine anthropique : forêt secondaire, jachères et plantations.**

La culture sur brûlis, pratiquée sur la terre ferme, est à l'origine d'une mosaïque : plantations, vieilles plantations (ou jachère), forêts secondaires. Celle-ci est cantonnée à proximité des lieux d'implantation humaine et présente une extension limitée.

### **1.5.5. La faune sauvage de l'UFA Ipendja**

L'UFA Ipendja qui a l'avantage d'être peu peuplée, en comparaison avec certaines UFA du domaine forestier national, présente encore de nombreux indices d'abondance en matière de petite et de grande faune. Les relevés de faune, effectués dans le cadre de l'inventaire d'aménagement confirment cette abondance.

En 1990, Fay (Fay et al, 1990), indiquait que le Nord Congo renferme au moins huit (08) espèces de Cercopithecidae (genres Cercopithecus, Cercocebus et Colobus), et deux (02) espèces d'hominidae (genres Gorilla et Pan).

La population des éléphants (*Loxodonta africana cyclotis*) du Nord Congo était estimée à 30.000 individus en 1994 (Michelmore et al, 1994).

### **1.5.6. Les Produits Forestiers Non Ligneux.**

L'UFA Ipendja regorge encore de nombreux produits forestiers non ligneux (PFNL). Il s'agit des :

- PFNL médicinaux ;
- PFNL alimentaires ;
- PFNL artisanaux.

### **1.5.7. Géologie et pédologie**

L'UFA Ipendja qui se situe dans la cuvette congolaise, recouvre d'alluvions récentes du quaternaire, composé principalement de grès, d'argile, de sables et de limons sur plusieurs dizaines de mètres de profondeur. De conséquence climatique, les sols de types ferrallitiques alluviaux (PEYROT, 1977), formant les minéraux secondaires suivants :

1. kaolinite (silicates d'alumine de type 1/1) ;
2. goethite et hématite (hydroxyde de fer) ;
3. gibbsite (hydroxydes d'alumine).

## **2. ACTIVITES DES POPULATIONS**

### **2.1. Organisation de la chefferie.**

L'étude socio-économique du plan d'aménagement de l'UFA Ipendja a permis de relever que :

- le chef du village est le président du Comité de village en sigle « PRECO ». Il est assisté d'un vice président, d'une secrétaire et d'un comité de sage composé de 5 à 10 membres selon l'importance du village et le nombre des clans. Dans les villages où la communauté semi-nomade est présente, le Président du Comité de village est assisté par un délégué Mbénzélé ou semi-nomade;
- le chef coutumier, est le représentant vivant des ancêtres. Il incarne le pouvoir sacré des anciens. Il joue en quelque sorte le rôle de conseiller et de médiateur auprès des organes locaux installés (chef du village, comité de village et comité de sage) par les pouvoirs publics.

Le président du Comité de village incarne le pouvoir administratif et politique dans le village. Il est nommé par le Préfet du Département de la Likouala. Il travaille en étroite collaboration avec les autres autorités locales de la place à savoir : le sous-préfet et les responsables des services publics (Police, Gendarmerie, Eaux et Forêts, Agriculture, Commerce, Douanes, Enseignement, Santé et autres).

Tous les villages de l'UFA Ipendja sont gérés à la fois, suivant les règles coutumières et les règles étatiques modernes.

## 2.2. Agriculture

L'agriculture constitue la principale activité des villageois non employés par des sociétés forestières. La superficie des plantations et jachères des villages riverains de l'UFA couvre environ 8800 ha. Les autres activités principales sont la pêche, la cueillette, la chasse et l'élevage.

**Tableau n°1 : Principales activités des populations.**

Activités des ménages	Proportion des ménages pratiquant l'activité (%)
Agriculture	99%
Pêche	94%
Cueillette PFNL	83%
Chasse	61%
Elevage	52%

## 2.3. L'élevage.

Bien qu'étant dans la presque totalité des villages, l'élevage est une activité très marginale. Il s'agit d'un élevage traditionnel de type extensif sans véritable portée économique. Il n'existe pas de pâturage, les animaux sont laissés en liberté dans les villages à la recherche de nourriture. L'élevage de la volaille occupe une place importante dans les ménages. Les autres animaux domestiques élevés dans la zone riveraine de l'UFA sont les caprins (23%), les ovins (12%), les canards (11%) et les porcins (2%).

## 2.4. La pêche.

La pêche est pratiquée dans tous les villages. Elle constitue l'une des principales sources de revenus des populations locales principalement, chez les Mondongo. La proportion des principales techniques de pêche utilisées par les populations sont : filet (76%), Hameçon (71%), Barrage (63%), Nasse (60%), Harpon (50%), Poison (3%).

La pêche a lieu aussi bien en saison sèche qu'en saison des pluies. La pêche de saison des pluies, appelée Koumbi, se pratique durant les mois d'octobre à décembre.

## 2.5. La chasse.

Au même titre que la pêche, la chasse joue un rôle primordial dans la vie des populations locales. Elle procure aux populations la majeure partie des protéines animales dont elles ont besoins dans cette région où l'élevage demeure encore embryonnaire. La chasse est pratiquée pour l'autoconsommation et le commerce. Les techniques de chasse utilisées par les populations sont présentées comme suit : Fusil (91%), piège en métal végétal (36%), chasse à courre (31%), piège à câble métallique

(18%) ; Lance ou sagaie (14%). La chasse au filet est également pratiquée par les semi-nomades lors des battues collectives.

### **2.6. La cueillette des PFNL.**

Les produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) jouent un rôle clé dans le mode de vie des populations de la zone. Pour les bantou, la collecte des PFNL est d'une importance relative et plus saisonnière tandis que chez les semi-nomades, cette activité est quotidienne car, c'est de là qu'ils tirent la majeure partie de leur alimentation. La saison des pluies est la saison où les PFNL sont les plus abondants car, on y trouve des champignons, des chenilles, des escargots en grande quantité. Les marchés de ces produits sont tenus principalement par des femmes qui achètent en gros souvent sous forme de troc, auprès des semi-nomades pour revendre en détail. La cueillette étant pratiquée de manière saisonnière et ponctuelle, il est difficile de connaître les quantités récoltées.

## **3. LE PROCESSUS DE L'AMENAGEMENT.**

### **3.1. Classement de la forêt.**

La mise en valeur de l'UFA Ipendja a été formalisée par l'Arrêté n°4746MEFPRH/DGEF/DF-SGE du 30 décembre 2001 tandis que le contrat de Transformation Industrielle a été approuvé par l'Arrêté n°28/MEFPRH/DGEF/DF-SGF du 06 février 2001. Ce Contrat de Transformation Industrielle a été renégocié en 2005 conformément aux dispositions de l'Article 177 de la loi n°16-2000 du 20 novembre 2000, portant code forestier. Ainsi, ce contrat de Transformation Industrielle a été converti en Convention d'Aménagement et de Transformation sous la référence n°8/MEFE/CAB/DGEF et approuvée par l'Arrêté n°5806. C'est dans le cadre de ce contrat puis de cette convention que la Société Thanry Congo (STC) s'est engagée à élaborer un Plan d'Aménagement Durable de l'UFA Ipendja tout en procédant à une étude socio-économique.

### **3.2. Inventaire d'aménagement.**

L'inventaire d'aménagement a été rendu possible grâce aux cartes de situation de l'UFA. Ces cartes ont été réalisées à l'aide de différents fonds cartographiques ainsi que les logiciels Arcview et Mapinfo. Les cartes représentant la stratification végétale et hydraulique de l'UFA sont issues de l'interprétation des images Landsat ETM et des deux cartes ING au 1/200 000ème :

1. La carte NA 33 XVII de Bayanga (CB, 1968), qui couvre l'extrême Ouest de l'UFA ;
2. La carte NA 33 XVIII de Gandou (ING, 1981) complétant la couverture de l'UFA.

Les travaux se sont basés également sur d'autres Rapports comme celui de Planification de la mise en valeur des ressources forestières du Nord Congo.

Les résultats de ces études ont servi à la validation de l'analyse par télédétection réalisée dans le cadre des travaux d'aménagement de l'UFA Ipendja. Le tableau ci-dessous présente ces résultats.

**Tableau n°2 : Présentation des strates dans l'UFA.**

State	Code	Superficie	Part
Savane	Sav	1.570	0,3%
Forêt claire	FC	19.113	4,1%
Forêt marécageuse	FM	146.746	31,8%
Forêt dense	FD	293.866	63,7%
<b>Total UFA</b>		<b>461.296</b>	<b>100%</b>

### 3.3. Les paramètres d'aménagement.

Le sondage lors des inventaires d'aménagement a été effectué sur des parcelles de 25m de large le long des layons espacés de 2,5 kilomètres, soit un taux de sondage de 1% pour les grands arbres (40cm) et 0,5% pour des petits arbres (20cm). Les taux de sondage choisis déterminent l'erreur statistique ou la précision avec laquelle les données doivent être interprétées. Ainsi, tous les arbres d'un diamètre de plus de 20cm à 1m30 au-dessus du sol ou au-dessus des contreforts ont été inventoriés. Le tableau ci-dessous résume ces paramètres d'inventaires.

**Tableau n°3 : Résumé des paramètres d'inventaires.**

Paramètres	Valeurs	
Superficie totale de l'UFA (ha)	461.296	
Inventaire des ligneux et de la faune	<b>Taux de sondage réel (ha)</b>	
	Sur la superficie exploitable	1,18
	Sur la superficie de l'UFA	0,8
	Superficie d'une parcelle de comptage (ha)	0,5
Inventaire des produits forestiers non ligneux	Longueur d'une parcelle de comptage (m)	200
	<b>Taux de sondage réel (ha)</b>	
	Sur la superficie exploitable	0,23
	Sur la superficie de l'UFA	0,16
Inventaire de régénération naturelle.	Superficie d'une parcelle de comptage (ha)	0,5
	Longueur d'une parcelle de comptage (m)	25
	<b>Taux de sondage réel (ha)</b>	
	Sur la superficie exploitable	0,05
	Sur la superficie de l'UFA	0,03
	Superficie d'une parcelle de comptage (ha)	0,1

**Tableau n°4 : Liste des principales essences exploitables.**

Nom Pilote	Nom Scientifique	Famille
Acajou	<i>Khaya anthotheca</i>	Meliaceae
Afrormosia	<i>Pericopsis elata</i>	Papilionaceae
Aniégré	<i>Aningeria robusta</i>	Sapotaceae
Ayous	<i>Triplochiton scleroxylon</i>	Sterculiaceae
Azobé	<i>Lophira alata</i>	Ochnaceae
Bilinga	<i>Nauclea diderrichii</i>	Rubiaceae
Bosse clair	<i>Guarea cedrata</i>	Meliaceae
Dibétou	<i>Lovoa trichilioides</i>	Meliaceae
Doussié	<i>Azelia bipindensis</i>	Caesalpiniaceae
Etimoé	<i>Copaifera mildbraedii</i>	Caesalpiniaceae
Iroko	<i>Milicia excelsa</i>	Moraceae
Kosipo	<i>Entandrophragma candollei</i>	Meliaceae
Limba	<i>Terminalia superba</i> )	Combretaceae
Niové	<i>Staudtia stipitata</i>	Myristicaceae
Padouk	<i>Pterocarpus soyauxi</i>	Papilionaceae
Sapelli	<i>Entandrophragma cylindricum</i>	Meliaceae
Sipo	<i>Entandrophragma utile</i>	Meliaceae
Tali	<i>Erythrophleum ivorense, E. suaveolens</i>	Caesalpiniaceae
Tiama	<i>Entandrophragma angolense</i>	Meliaceae
Wengué	<i>Millettia laurentii</i>	Papilionaceae

**Tableau n°5 : Liste des essences secondaires**

Nom Pilote	Nom Scientifique	Famille
Agba = Tola	<i>Prioria balsamifera</i>	Caesalpiniaceae
Ako	<i>Antiaris toxicaria</i>	Moraceae
Andoung	<i>Aphanocalyx spp</i>	Caesalpiniaceae
Angueuk	<i>Ongokea gore</i>	Olacaceae
Bodioa	<i>Anopyxis klaineana</i>	Rhizophoraceae
Bubinga	<i>Guibourtia demeusei</i>	Caesalpiniaceae
Dabéma	<i>Piptadeniastrum africanum</i>	Mimosaceae
Diania GF	<i>Celtis adolfi-frideric</i>	Ulmaceae
Diania PF	<i>Celtis tessmannii</i>	Ulmaceae
Difou	<i>Morus mesozygia</i>	Moraceae
Ebiara	<i>Berlinia spp</i>	Caesalpiniaceae
Essessang	<i>Ricinodendron heudelotii</i>	Euphorbiaceae
Eyong	<i>Eribroma oblongum</i>	Sterculiaceae
Fromager	<i>Ceiba pentandra</i>	Bombacaceae
Iatandza	<i>Albizia ferruginea</i>	Mimosaceae
Ilomba	<i>Pycnanthus angolensis</i>	Myristicaceae
Kanda	<i>Beilschmiedia spp</i>	Lauraceae
Kotibé	<i>Nesogordonia papaverifera</i>	Sterculiaceae
Koto	<i>Pterygota spp.</i>	Sterculiaceae
Lati	<i>Amphimas ferrugineus, A. pterocarpoides</i>	Caesalpiniaceae
Limbali	<i>Gilbertiodendron dewevrei</i>	Caesalpiniaceae
Longhi abam	<i>Gambeya lacourtiana</i>	Sapotaceae
Longhi beg	<i>Gambeya beguei</i>	Sapotaceae
Mambodé	<i>Detarium macrocarpum</i>	Caesalpiniaceae
Mukulungu	<i>Austranella congolensis</i>	Sapotaceae
Ohia	<i>Celtis mildbraedii, C.zenkeri</i>	Ulmaceae
Olon	<i>Zanthoxylum spp</i>	Rutaceae
Pao Rosa	<i>Swartzia fistuloides</i>	Papilionaceae
Tchitola	<i>Prioria oxyphylla</i>	Caesalpiniaceae

### 3.4. Objectif de l'aménagement.

Le plan d'aménagement de l'UFA Ipendja a un objectif général et trois (3) objectifs spécifiques ceci, conformément à l'Article 45 de la loi 16-2000 fixant les objectifs généraux des plans d'aménagement du domaine forestier national.

- ☑ **Objectif économique** : pérennisation de la ressource en bois afin de sécuriser l'approvisionnement de l'entreprise en bois d'œuvre et garantir des revenus durables à l'Etat et l'entreprise ;
- ☑ **Objectif écologique** : préservation des fonctions écologiques et de la biodiversité de la forêt ;
- ☑ **Objectif socioéconomique** : contribution au développement local. Satisfaction des besoins des populations locales, en matière d'usage de la forêt et de ses produits et de l'amélioration des conditions de vie et de travail des employés de l'entreprise.

## 4. LES PRESCRIPTIONS DE L'AMENAGEMENT.

### 4.1. Diamètre minima d'exploitation.

Le diamètre minimum d'exploitabilité est établi pour chaque essence par Arrêté ministériel et définit le seuil en dessous duquel un arbre ne peut être légalement exploité. Le tableau ci-dessous présente les DME retenus pour les essences du Congo (Cf. Arrêté n°2633/MEFPRH/DGEF/DF-SGF du 06/06/2002).

Tableau n°6 : Présentation des essences par diamètres.

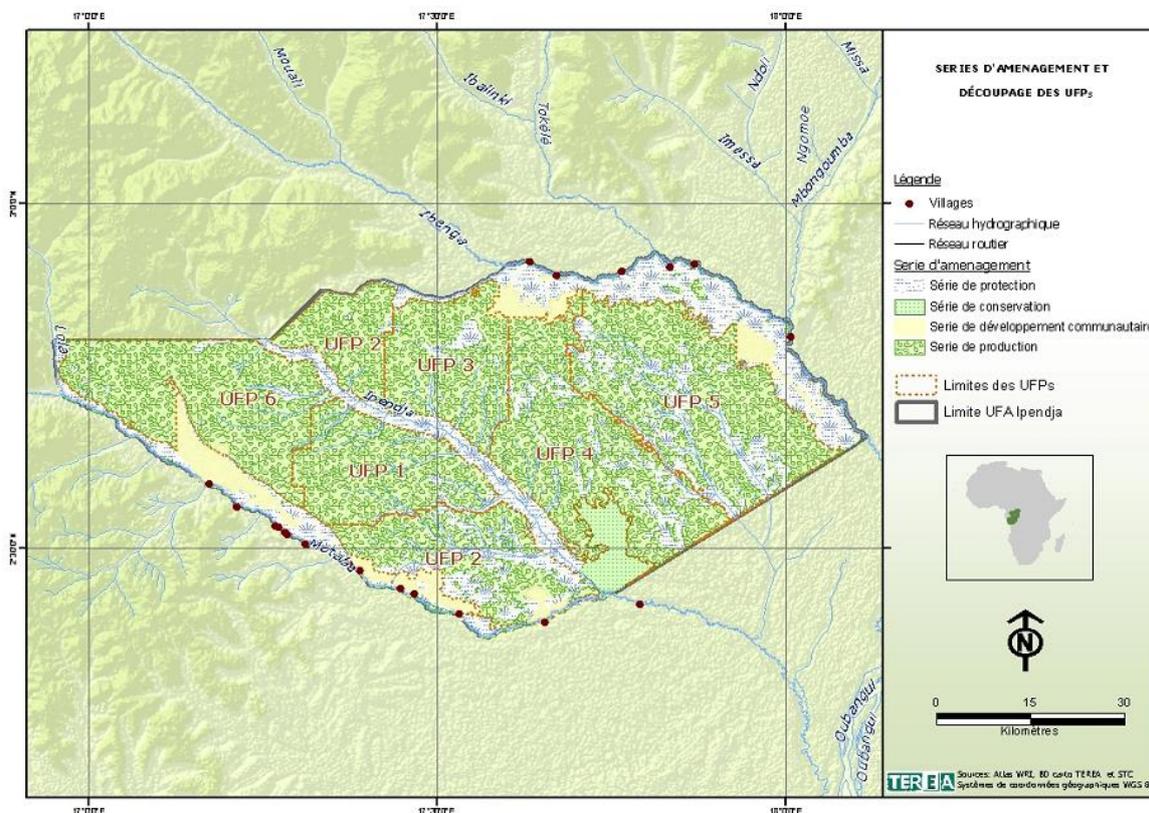
DME=40 cm	DME=50 cm	DME=60cm	DME=70cm	DME=80cm
Bahia Ebène Niové	Longhi blanc Moungui Olon	Autres essences	Ayous Azobé Iriko	Acajou
				Agba
				Dibétou
				Kévazingo
				Kosipo
				Padouk
				Padouk
				Sapelli
				Sipo
				Tchitola
				Tiama
Zingana				

### 4.2. Plan d'affectation des terres.

Pour une bonne gestion, l'UFA Ipendja a été découpée en différentes séries chacun avec un objectif différent. Ainsi, nous avons la série de production, de conservation, de protection, de développement communautaire et la série de recherche scientifique. La

carte ci-dessous présente le découpage de l'UFA en série et en Unités Forestières de Production (UFP).

**Carte n°4 : Découpage de l'UFA en série et en UFP.**



Chaque série a un objectif spécifique et ces différents objectifs sont résumés dans le tableau ci-dessous.

**Tableau n°7 : Plan d'affectation des terres et leurs objectifs.**

Série	Objectifs	Activités prioritaires	Critères de l'identification du site	Source d'informations potentielles.
<b>Production ligneuse</b>	-Production de matière ligneuse ; -Amélioration les revenus tirés par les différents partenaires impliqués dans la gestion forestière notamment l'Etat, la collectivité locale, le concessionnaire ; -Fourniture des PFNL aux populations pour leur subsistance et leur développement.	- Exploitation forestière - Aménagement forestier - Récolte des produits forestiers non ligneux	Carte forestière et absence d'autres affectations	Carte d'affectation et carte de stratification forestière au 1/50.000

<b>Protection</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir et préserver des écosystèmes particuliers et fragiles ;</li> <li>- Maintenir de la biodiversité ;</li> <li>- Protection des espèces menacées de disparition et des espèces endémiques ;</li> <li>- Protéger les sols fragiles, les sources d'eaux, les zones marécageuses, les mangroves, les zones humides, les berges ;</li> <li>- Protéger les zones à pentes escarpées ou sensibles à l'érosion ;</li> </ul>	Protection des écosystèmes fragiles Récolte des produits forestiers non ligneux	Cartes forestières, marécages à inondation permanente, marécages à raphiales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire ;</li> <li>- Carte d'affectation des terres,</li> <li>- Carte de stratification forestière au 1/50.000</li> </ul>
<b>Conservation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sauvegarder l'intégralité de la faune et de la flore ;</li> <li>- Assurer la pérennité des essences forestières ;</li> <li>- Protéger les habitats de la faune sauvage ;</li> <li>- Utiliser durablement des ressources naturelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Protection intégrale.</li> <li>- Activités de recherche.</li> </ul>	Sites riches et diversifiés en espèces de grands mammifères Formations végétales diversifiées et riche en espèces	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude faunique ;</li> <li>- Inventaire d'exploitation ;</li> <li>- Rapports d'étude floristique ;</li> <li>- Carte de stratification forestière au 1/50.000</li> </ul>
<b>Développement communautaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement socio-économique ;</li> <li>- Pratique d'activités culturelles ;</li> <li>- Améliorer les systèmes de production agricole et agro forestière pour le développement durable des économies des communautés rurales ;</li> <li>- Promouvoir et développer les plantations artificielles villageoises ;</li> <li>- Améliorer les connaissances et aptitudes des populations riveraines ;</li> <li>- Lutter contre la pauvreté.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Agriculture,</li> <li>- élevage,</li> <li>- habitat,</li> <li>- récolte PFNL.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Importance socioéconomique et culturelle ;</li> <li>- Besoins en terres agricoles et bois d'œuvres des communautés</li> </ul>	Concentration permanente ; Inventaire d'exploitation.
<b>Recherche</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les techniques d'utilisation rationnelle ;</li> <li>- Reconstituer les techniques d'utilisation rationnelle ;</li> <li>- Suivre la dynamique des ressources biologiques ;</li> <li>- Déterminer l'impact de l'activité humaine sur la faune, la flore, les sols, les eaux et les autres ressources naturelles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etudier les spécimens ;</li> <li>- Prélever des échantillons ;</li> <li>- Analyser les dynamiques des écosystèmes.</li> </ul>	Les sujets de recherche pourront être focalisés autour des paramètres fondamentaux du Plan d'Aménagement que sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La croissance ;</li> <li>- La régénération ;</li> <li>- La mortalité naturelle ;</li> <li>- Les taux des dégâts d'exploitation</li> </ul>	

### 4.3. Rotation et parcellaire.

L'UFA est divisée en six (6) Unités Forestières de Production (UFP) équi-volumes correspondant chacun à cinq années d'exploitation. Chaque UFP ou bloc quinquennal est découpé ensuite en unités annuelles d'exploitation appelées Assiettes Annuelles de Coupe (AAC). Chaque UFP compte cinq (5) AAC et l'ensemble des UFP totalise trente (30) AAC ce qui donne trente (30) ans d'exploitation en raison d'une Assiette par an. Une UFP fait l'objet d'un Plan de Gestion Quinquennal (PGQ) tandis qu'une AAC bénéficie d'un Plan Annuel d'Exploitation (PAE).

**Tableau n°8 : Contenance des blocs d'aménagement (en ha).**

UFP	Superficie (en ha)	Durée de passage	Année d'exploitation
UFP 1	36.620	5 ans	2012-2016
UFP 2	47.080	5 ans	2017-2021
UFP 3	32.28	5 ans	2022-2026
UFP 4	57.420	5 ans	2027-2031
UFP 5	58.710	4 ans	2032-2035
UFP 6	60.080	5 ans	2036-2040

Conformément à l'Arrêté n°50533/MEF/CAB, le découpage de la série de production en UFP puis en AAC, permet de planifier et de garantir l'exploitation des essences commercialisables sur la durée de rotation, retenue ici pour trente (30) ans.

### 4.4. Essences aménagées et DME/DMA.

Au total, il y a trois (3) essences exclues de l'exploitation pour très faible densité dans la zone. Il s'agit du : Wéngué, l'Andoung et l'Ebiara. Les Diamètres Minima d'Aménagement (DMA) retenus, sont basés sur le principe de rotation de trente (30) ans.

### 4.5. Possibilités forestières.

Les possibilités en effectif brut définie à l'issue de la simulation conduite sur les 16 essences objectives correspondent à 11 590 596 m<sup>3</sup>. Cela représente un volume exploitable disponible de 8 113 417 m<sup>3</sup> pour ces mêmes essences. Ce volume destiné à être prélevé sur 30 années, correspond à un volume exploitable moyen annuel de 297 315 m<sup>3</sup>. La superficie utile sur toute l'UFA étant évaluée à 292.190 ha, l'UFA présente donc une possibilité théorique exploitable à l'hectare pour les essences objectives de 27,76 m<sup>3</sup>/ha.

#### 4.6. Affectation des terres et droits d'usage.

L'UFA Ipendja appartenant au domaine privé de l'Etat, le tableau ci-dessous précise, en fonction des affectations, les activités autorisées, interdites et réglementées.

**Tableau 8: Déroulement des activités dans l'UFA en fonction des affectations.**

Activités	Série de production	Série de protection	Série de recherche	Série de développement communautaire	Série de conservation
Exploitation forestière et commerciale	Autorisée et réglementée	Interdite	Interdite	Interdite	Interdite
Habitat	Interdite	Interdite	Interdite	Autorisée	Interdite
Feu de brousse	Interdite	Interdite	Interdite	Réglementée	Interdite
Agriculture	Interdite	Interdite	Interdite	Autorisée	Interdite
Sciage sauvage	Interdite	Interdite	Interdite	Réglementée	Interdite
Chasse	Réglementée	Interdite	Interdite	Réglementée	Interdite
Pêche	Réglementée	Interdite	Interdite	Réglementée	Interdite
Exploitation artisanale des mines	Interdite	Interdite	Interdite	Réglementée	Interdite
Braconnage	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit	Interdit
Chasse de subsistance	Réglementée	Interdite	Interdite	Autorisée et réglementée	Interdite
Pêche de subsistance	Réglementée	Interdite	Interdite	Autorisée et réglementée	Réglementée
Cueillette/Collecte de subsistance	Réglementée	Interdite	Interdite	Autorisée et réglementée	Interdite
Récolte bambous et rotins	Réglementée	Interdite	Interdite	Autorisée et réglementée	Interdite
Pacage	Interdit	Interdit	Interdit	Autorisé	Interdit

#### 4.7. Protection de l'environnement.

Pour la protection de l'environnement, la STC a pris des mesures. Ainsi, le personnel de l'entreprise est régulièrement sensibilisé de manière générale, à chaque étape de l'exploitation forestière sur : la minimisation du gaspillage du bois, le respect de la ressource à venir (protection des arbres désignés), le respect des cours d'eau, la protection des milieux fragiles, le ramassage, des déchets (huile, gas-oil, ordures diverses, etc.).

Cette sensibilisation rentre dans la politique de l'entreprise à l'endroit de son personnel quant à la gestion forestière responsable et le respect de l'environnement.

Cette politique en matière de l'environnement s'articule autour de :

- ☑ L'édition des supports de sensibilisation (plaquettes et affiches) présentant l'aménagement forestier responsable et la démarche environnementale de la société ;
- ☑ L'édition et l'actualisation des fiches techniques décrivant les méthodes de travail pour tous les postes de travail ;
- ☑ L'organisation des réunions périodiques d'informations environnementales ;
- ☑ La sensibilisation des agents de la société à l'embauche.

#### **4.8. Gestion de la faune.**

La gestion de la faune a pour principaux objectifs : le maintien de la diversité biologique, la protection des écosystèmes forestiers à l'échelle de l'UFA, la garantie de la pérennité des ressources fauniques. Dans le but de contribuer à l'atteinte de ces objectifs en matière de la protection de la faune sauvage, la STC a inclus dans son Règlement Intérieur les principales mesures suivantes :

- ☑ Interdiction, sauf cas particuliers, de transporter des chasseurs, d'armes et la viande de brousse dans les véhicules de la société ;
- ☑ Obligation de se soumettre aux contrôles des écogardes (véhicules et passagers) ;
- ☑ Les chauffeurs sont responsables des marchandises et des personnes transportées ;
- ☑ Respect des zones de conservation à l'intérieur des concessions où la chasse est interdite (zones sensibles et importantes pour la faune) ;

A cet effet, un Règlement spécifique pour la chasse de subsistance des équipes en forêt (équipe de prospection) a été mise en place. Ainsi, des sanctions sont prévues et appliquées, pour le non respect du Règlement. Ces sanctions vont de l'avertissement au licenciement selon la gravité de l'infraction.

### **5. LES RETOMBEES DE L'EXPLOITATION FORESTIERE.**

Les retombées issues des activités de l'exploitation forestière sont réparties en deux catégories : les retombées directes et indirectes.

Les retombées directes sont au niveau local. Elles sont constituées des bénéfiques que les populations riveraines à l'UFA Ipendja tirent de ces activités : les Redevances Forestières Annuelles (RFA) et les Fonds de Développement Communautaire (FDC) que la STC verse régulièrement aux comptes des communautés riveraines. A cela s'ajoute, les infrastructures socio sanitaires, éducatives, routières, aéroportuaire, etc.

Les retombées indirectes sont les réalisations faites par le gouvernement à partir des taxes et redevances payées par la société.